

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal de CHIRENS, salle d'honneur de la mairie, tenue le JEUDI 29 JANVIER 2009, à 20H30, sous la présidence de Mr Gilbert DOS-SANTOS, maire, assisté de Mmes et MM. Elisabeth DELAY, Thierry COMMANDEUR, Joséphine MOREL, Lilian DELUBAC, adjoints.

PRÉSENTS : Mmes MM Gilbert DOS-SANTOS ; Elisabeth DELAY, Thierry COMMANDEUR, Joséphine MOREL, Jacques IVOL, Lilian DELUBAC, adjoints; Jean-Christophe ARNAULT, Pierre CARRE, Denise HAHN, Jean-Claude JULLIN, Bertrand MAURICE, Gisella MOSCA, Régis JOURNET, Bernard LY, Jean-Paul TIRARD, Jean-Christophe TURC, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : Mmes Mr Cédric CHARTON, Sylviane COLUSSI, Christine GUTTIN, conseillers municipaux, ayant respectivement donné procuration à MM. JULLIN, DOS-SANTOS et JOURNET.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Joséphine MOREL.

PUBLIC: Mmes Martine GARREL, Renée FRANCE.

L'adoption des procès-verbaux des séances précédentes : 22.09.2008, 05.11.2008 et 22.12.2008 est reportée à la prochaine séance.

1) - Les Déclarations d'Intention d'Aliéner (D.I.A.):

Abandon du droit de préemption urbain sur les 5 dossiers examinés en cours de séance.

2) - Autorisation au Maire de signer l'acte de vente avec les Consorts TEYSSIER pour emprise des travaux concernant les aménagements de sécurité sur la VC Chemin de Moulin Defilion jouxtant leur propriété :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale qu'en vue de réaliser les travaux d'aménagement de sécurité et paysagers urbains, 2<sup>ème</sup> tranche, en bordure de la R.D. 1075, et notamment au droit du carrefour entre la RD 1075 et la V.C. n° 29 dite rue du Moulin Defilion, il y a lieu d'acquiescer de Mr Norbert TEYSSIER et de son épouse Mme Monique JEANNET une emprise d'environ 175 m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire précise que des négociations ont été engagées avec les consorts TEYSSIER. Les intéressés ont signé dans un premier temps une promesse de vente, avec son annexe, le 6 août 2008. Puis ils ont signé la modification de l'annexe à la promesse de vente le 20 novembre 2008, en raison du relevé du géomètre modifiant les superficies. La superficie définitive mesurée est de 112 m<sup>2</sup>.

Par cette promesse de vente les propriétaires ont, d'une part, autorisé la commune à procéder immédiatement à la réalisation des travaux, ce qui a permis de poursuivre sans interruption le chantier et de réaliser les travaux conformément aux prescriptions du maître d'œuvre et d'autre part, d'accepter cette cession moyennant un prix forfaitaire fixé à 4 000 €

Adopté à l'unanimité.

3) - Convention de partenariat avec le CNFPT : relative à des actions de formation avec participation financière de la collectivité.

La décision est reportée à la prochaine séance afin d'obtenir des renseignements complémentaires.

4) - Désignation de J-Ch. TURC en qualité de délégué de la commune au Comité de Pilotage « Technologie de l'Information et de la Communication »:

Ce groupe de pilotage répond à deux besoins actuels :

- Créer un lieu où il serait possible d'évoquer tous les problèmes que rencontrent les petites communes autour du thème général de l'informatique : maintenance des matériels, conseils, support utilisateur, groupement d'achats, réseau, SIG, etc...
- Pour la mise en place d'une délégation de service public de création et d'exploitation d'un réseau de communications électroniques à haut débit, permettre à un groupe d'élus communautaires de suivre l'avancée du projet et éventuellement proposer des arbitrages qui pourraient s'avérer nécessaires.

Ce groupe de pilotage sera composé d'un représentant par commune. Il est proposé de désigner Monsieur Jean-Christophe TURC, conseiller municipal.

Adopté à l'unanimité.

5) - Convention de participation au Centre Médico Scolaire de Voiron:

Monsieur le Maire rappelle qu'en date du 3 mai 2007, l'Inspecteur d'Académie de Grenoble précisait les modalités de fonctionnement des Centres Médico Scolaires (CMS), qui regroupent infirmières, médecins, ... chargés des visites médicales et du suivi des visites et pathologies. Il préconisait de mettre un terme aux pratiques utilisées jusqu'alors, qui consistaient en un versement des communes utilisatrices sur un compte de l'OCCE.

En Conseil Municipal du 19.07.2007, la ville de Voiron a approuvé le principe de reprise du fonctionnement et de la gestion budgétaire du CMS situé sur son territoire. En sa qualité de ville siège, elle demande chaque année aux communes, dont sont originaires les enfants qui y sont inscrits, une participation au fonctionnement du CMS situé à l'école de Paviot.

Cette participation financière est calculée à partir des charges de fonctionnement (électricité, eau, gaz, chauffage, télésurveillance, téléphone, internet, produits d'entretien, la rémunération des agents chargés de l'entretien des locaux : ménage, maintenance, les fournitures et petit matériel de bureau, petits consommables informatiques, les dépenses d'affranchissement, etc...

. Les communes s'engagent à verser une participation calculée au prorata du nombre d'élèves inscrits en public et en privé au CMS, à la rentrée scolaire. Ces effectifs étant communiqués par les communes au service scolaire de la ville de Voiron. La base forfaitaire étant fixée chaque année par élève du premier degré des secteurs publics et privés scolarisés dans la commune et relevant du CMS de Voiron

Pour la rentrée scolaire de septembre 2007, cette base forfaitaire a été fixée à 0.50 € par élève.

Pour la rentrée scolaire de septembre 2008, cette base forfaitaire est fixée à 0.51 € par élève.

Adopté à l'unanimité.

#### **6) - Suppression du poste de Garde-Champêtre :**

Considérant le fait que Mr Marc OGIER, Garde-Champêtre, a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, de plus, il a été créé à la date du 05.01.2009 un poste de Brigadier Chef Principal de Police Municipale afin de répondre au souhait des élus de faire assurer une relation de proximité avec la population, et compte tenu des nécessités du service, il est décidé la suppression au 01.01.2009 du poste de garde-champêtre à temps complet. Il sera demandé au Comité Technique Paritaire compétent de bien vouloir entériner cette décision.

Adopté à l'unanimité.

#### **7) - Demande de subvention au CG38 pour le fonctionnement de la bibliothèque en 2009 :**

Dans le cadre des emplois en personnel administratif et d'entretien des locaux, le Conseil Municipal demande l'attribution d'une subvention, la plus élevée possible, à titre d'aide spécifique au fonctionnement des bibliothèques municipales, pour l'année 2009 et autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces et documents relatifs à ce dossier de demande de subvention.

Adopté à l'unanimité

#### **8) – Délégation au maire pour les spectacles:**

Délégation et autorisation sont données au Maire d'organiser les spectacles choisis par la commission culturelle, de signer les contrats ou conventions correspondants, d'engager les dépenses dans la limite des crédits inscrits au budget, de fixer, par arrêté, les tarifs de chaque spectacle. La présente délégation est valable pendant toute la durée du mandat municipal.

Adopté à l'unanimité.

#### **9) - Autorisation au Maire d'engager les dépenses et recevoir les recettes jusqu'au vote du B.P. 2009**

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et, pour les dépenses à

caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme, les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture d'autorisation de programme. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

#### **10) – Défense de la Commune contre les recours Bordier:**

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à ester en justice dans le cadre des requêtes déposées par Mr Jacques BORDIER, qui visent d'une part l'arrêté de retrait de permis de construire du 18 avril 2008 pris par le maire n° PC 3810504Z1001, et d'autre part contre, ensemble, une décision implicite de rejet du 28 septembre 2008 de Monsieur le Préfet de l'Isère et un arrêté interruptif de travaux du 17 juillet 2008 – arrêté 2008/01 Urbanisme. Maître Eric LE GULLUDEC - 28, cours Jean Jaurès - 38000 GRENOBLE est désigné pour continuer à défendre la commune dans ces 2 nouvelles affaires, sachant qu'il connaît très bien le dossier, étant déjà intervenu depuis 2004, pour défendre les intérêts de la commune dans ces instances.

#### **11) – Questions diverses :**

→ Informations sur les travaux de renforcement électrique à inscrire auprès du S.E. 38 pour le Collège : le montant prévisionnel des travaux sous maîtrise d'ouvrage SE38 est de 235 000 € TTC, compte tenu des projets de construction du collège, ainsi que 2 lotissements (de 32 et 8 lots). Il est indispensable d'attendre la convention de préfinancement avec le Conseil Général de l'Isère.

→ Natura 2000 : Le Comité de Pilotage se réunira à Chirens le 3 février 2009 sous la présidence de Monsieur le Sous Préfet de La Tour du Pin.

→ DGE 2009 : pas de dépôt de dossier de demande de subvention pour l'année 2009. Il va être pris rendez-vous avec Mr Créchet, secrétaire général faisant fonction de Sous-Préfet, pour obtenir l'autorisation d'utiliser les soldes des tranches 1 et 2 d'aménagements de sécurité et paysagers urbains de la RD 1075.

→ Accident mortel du 24.1.2009 : Mr le Maire et Mme Delay (en qualité de témoin sur les lieux) font part de l'accident survenu une nouvelle fois dans le virage en S au sommet du Fagot, côté Voiron. Il y a lieu de trouver tous ensemble une solution (Conseil Général et communes concernées).

→ Marché à bons de commande pour le géomètre dans le cadre des travaux pour le collège et les réseaux: les propositions reçues sont en cours de traitement pour être affinées. Le dossier sera présenté à une prochaine séance.

→ Ru de La Vécère : le montant de la subvention, qui sera proposé lors de la commission permanente du Conseil Régional de mars, s'élève à 85.602€. Par le Conseil Général de l'Isère, il pourrait être également accordé une subvention d'environ 44% suivant avis de la commission permanente. Les travaux prévus pourraient être considérés comme un barrage de 5<sup>ème</sup> catégorie avec de nouvelles contraintes réglementaires.

→ Information sur le SIAGA : MM J-CL. JULLIN et J-P. TIRARD sont les délégués de la Commune à ce syndicat présidé par Mr Louis MONIN-PICARD de Massieu. Il regroupe maintenant 42 communes avec la récente entrée de Velanne. Il gère les berges, les milieux aquatiques, les aléas,... Les principales actions en 2008 ont notamment consisté en la réfection du lit de la rivière et l'entretien des berges dans la zone du Moulin à St Geoire et à St Bueil.

Des études, d'un montant de 320 000 € ont été lancées pour un 2<sup>ème</sup> contrat de rivière qui sera présenté à l'Etat, il sera réparti en 8 lots. Les entreprises se rendront sur le terrain voir les travaux à réaliser. Ceux-ci démarreront sans doute vers 2010/2011.

→ Bilan sur les jeunes : depuis l'arrivée de Mr Guiller à la police municipale, l'accès des jeunes à la salle polyvalente a été interdit. Mr Guiller a rencontré une bonne dizaine d'enfants et de parents. Les horaires du policier municipal ont été aménagés.

Il sera indispensable de sensibiliser les utilisateurs des salles sur la nécessité de vérifier la fermeture des locaux et d'éteindre toutes les lumières. Un courrier sera adressé à tous les présidents d'associations pour leur rappeler les consignes et leur demander de les faire appliquer par tous.

→ Budget Primitif 2009 de la Communauté d'Agglomération (CAPV) : sera voté le 24.01.2009.

Du fait que les communes ont accepté une baisse des dotations compte tenu de la non application de la fiscalité mixte cette année, Chirens aura environ 11 000 € en moins.

La Commune de Voiron doit voter son budget ce soir.

→ Assemblée générale du souvenir français : l'assemblée générale est programmée le samedi 31 janvier 2009 dans la salle Maurice RIVAL.

→ Lotissement Le Margotin, lieudit « Le Fagot » : sur les 2 lots qui restent, la validité de l'acte de vente du lot n°2 est prorogée jusqu'au 28 février 2009 pour permettre aux acquéreurs d'obtenir tous leurs crédits. En ce qui concerne le dernier lot, Mr Dupré, agent immobilier, a trouvé un client pour un prix d'acquisition de 63 000 €. Vu le contexte actuel (la tendance de l'immobilier est à la baisse) les élus acceptent cette proposition.

→ Réalisation de la fibre optique : les travaux ont été réalisés en 15 jours par la Sté SOGETREL pour le compte de la CAPV. La traversée de Chirens a été laborieuse. Les entreprises sous-traitantes OTE et CHAMBARD ont entrepris

une course contre la montre privilégiant la rapidité au détriment de la qualité du travail. De nombreuses erreurs, malfaçons ont nécessité la réunion en mairie de tous les intervenants avec les responsables (Conseil Général, Commune de Chirens, CAPV, entreprises,...)

→ Travaux de sécurisation sur la R.D.1075: la centrale à goudron de la SCREG ouvre le 09.02.2009. Une prochaine réunion de chantier permettra de programmer la poursuite des travaux.

→ Dossier collège: Mr Delubac intervient pour indiquer que l'un des architectes en charge du dossier presse Mme V. Cargnel d'aller voir le projet pour savoir quelle est la solution adoptée par les A.B.F.

→ S.I.S.V : le bassin d'apprentissage semble être le seul équipement adopté à ce jour.

→ Modification du P.L.U.: Différents cabinets d'études ont été reçus, les propositions seront examinées au fur et à mesure de leur arrivée.

→ Vœux de Mme Bonnet: qui a également transmis des photos de la cérémonie du 11 novembre 2008.

→ Surprise artisanale: Mr le Maire présente le pot réalisé, à sa demande, par Melle Aline MUSSI, potière, qui porte le logo de la commune. Différents pots pourraient être ainsi commandés pour figurer sur les tables lors des réceptions en mairie.

La séance est levée vers 22h40mn.